

NEPOREX® 2SG

Le type de préparation:

TP 18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les arthropodes.

L'identité de toute substance active biocide contenue dans le produit et sa concentration en unités métriques:

Cyromazine 2 % m/m

Les utilisations autorisées:

Insecticide pour bâtiments d'élevage.

Larvicide actif contre les larves de mouches et de moucheron (y compris vers à queue) dans le fumier ou le lisier.

Mode d'emploi et dose à appliquer pour chaque usage autorisé:

NEPOREX® 2SG peut être utilisé sec ou dissous dans l'eau en fonction du degré d'humidité du fumier ou du lisier. Plus le fumier ou le lisier est sec, plus il faut mouiller.

Quantité pour 10 m² de surface :

- sur fumier sec, à l'arrosoir : 250 g dissous dans 10 litres d'eau.
- sur fumier humide, au pulvérisateur : 250 g dissous dans 1 à 4 litres d'eau.
- sur fumier humide ou sur lisier : épandre 250 g de granulés secs à la volée.

Utiliser NEPOREX® 2SG dès l'apparition des premières mouches.

Renouveler toutes les 6 semaines, voir plus fréquemment en fonction de la température et de l'humidité (qui déterminent la durée du cycle des mouches), ou dès que la couche de fumier ou de lisier a augmenté de 10 cm (de manière à ce que la cyromazine soit en contact des larves).

Traiter les fumiers, lisiers et tous dépôts de matières organiques où se développent les larves de mouches et moucheron.

NEPOREX® 2SG peut être appliqué en présence des animaux en évitant le contact direct avec les animaux pendant l'application.

Dans la mesure du possible, réaliser le premier traitement 1 à 3 jours après l'arrivée des animaux (il est en effet préférable d'appliquer le produit sur du fumier).

Précautions d'emploi:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Eviter le réjet dans l'environnement.

Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Elimination en toute sécurité du produit biocide et de son emballage:

- Elimination des produits non utilisés

Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués.

Elimination des granulés ou de la solution diluée pendant et après le traitement : faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Elimination des emballages

Réemploi de l'emballage interdit.

Emballages vides : rendre inutilisable puis éliminer via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Nettoyage du matériel:

Nettoyer le matériel avec de l'eau savonneuse.

Des indications concernant les mesures de précaution à prendre pendant l'utilisation, le stockage et le transport:

- Pendant l'utilisation

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de poussières.

Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail.

En cas de contact avec le produit, porter un masque à poussière efficace, gants de protection, lunettes de sécurité, vêtements de travail, bottes.

Prendre une douche à la fin du travail. Changer de vêtements.

- Pendant le stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver dans le récipient d'origine clos.

Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger de l'humidité.

Température de stockage : +2°C à +30°C.

- Pendant le transport

Transport et stockage intermédiaire

Le numéro de l'autorisation (si obtenu):

Autorisation de mise sur le marché n°8400591 pour la désinsectisation des logements danimaux domestiques à la dose de 25 g/m².

Sac de 5 kg

GTIN : 03660132032071

Sac de 20 kg

GTIN : 03660132800465

NOVARTIS SANTE ANIMALE S.A.S.

10 rue Louis Blériot

CS 80031

92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Tél : 01.47.52.06.02 (Ligne Directe Vétérinaire)

Fax : 01.84.10.41.90

www.ah.novartis.com

